

## **CPTS ET LOI SANTE 2022**

### **FORMATION PRESENTIELLE**

#### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

**La problématique :** La loi santé 2022 (en appui de la loi HPST) préfigure l'importance qui sera donnée aux territoires de santé et à l'accès à des soins de premier recours. L'exercice isolé doit devenir l'exception à l'horizon 2022 et le pharmacien a un rôle essentiel à jouer dans cette restructuration. La loi santé 2022 ouvre également de nouveaux droits et missions au pharmacien et à son équipe. Certaines missions demandent la création et/ou l'utilisation de protocoles pluri professionnels dans le cadre des CPTS. Cette formation a pour objet de familiariser l'équipe officinale à la création d'un protocole en prenant en compte les éléments généraux des recommandations et leurs applications pratiques.

#### **Les objectifs pédagogiques :**

- Connaître les enjeux généraux de l'exercice coordonné
- Comprendre les objectifs d'un territoire de santé et les leviers associés
- Identifier les acteurs institutionnels impliqués
- Travailler sur l'implication potentielle et pratique de la pharmacie dans les nouvelles organisations territoriales de soins de premiers recours
- Préparer la mise en œuvre des nouvelles missions dans le cadre d'un exercice coordonné avec d'autres professionnels de santé

#### **DUREE ET COUT DE LA FORMATION**

7 heures

Coûts pédagogiques à partir de 320€, tarif variable selon :

- le nombre de participants
- si la session est intra ou inter entreprise
- les demandes spécifiques du client

*Votre formation peut-être prise en charge partiellement ou en totalité par vos organismes financeurs habituels.*

#### **PUBLIC CONCERNE**

Pharmaciens titulaires et adjoints

#### **WKT PHARMA SAS**

68 Boulevard de Port Royal  
75005 Paris  
01 30 36 20 11  
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75  
INRS N° 1157/2011/SST-1/12  
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS  
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201  
Code APE : 7022Z

**PROGRAMME**

Séquence	Objectif	Durée
Evaluation pré formation	Evaluer le niveau de connaissances des participants	15 min
Les enjeux de la santé en 2020	<p>Favoriser l'accès aux soins primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition d'un soin primaire ou de premier recours</li> <li>Objectif de santé publique</li> <li>L'accès aux soins primaire</li> <li>La notion de parcours de santé</li> </ul> <p>La désertification médicale de premier recours (situations et conséquences)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rôle des maisons et pôle de santé</li> </ul> <p>Les attentes et les besoins des futurs médecins généralistes Définition d'un territoire de santé L'interprofessionnalité, le rôle de coordinateur L'intégration du patient dans son parcours de soin</p>	1h30
Les lois santé depuis 2016	<p>Les apports de la loi Touraine (e-sante)</p> <p>ESP</p> <p>CPTS</p> <p>ARS</p> <p>Les apports de la loi santé 2022</p>	1h
La place du pharmacien dans l'organisation de la loi santé 2022	<p>la place du pharmacien et de son équipe dans un territoire de santé avantages - nécessités</p> <p>Le rôle de la pharmacie, le pharmacien comme acteur de la prévention, le pharmacien acteur du premier recours et du premier secours</p>	1h

**WKT PHARMA SAS**

Compréhension de l'importance et utilité des protocoles dans la pratique officinale	Le rôle de la HAS et l'importance de ses recommandations pour la pratique officinale  Recommandation et/ou protocole	1h
Atelier de réflexion – travail en groupe	Discussions sur la délivrance protocolisée et les futures missions du pharmacien  Discussion sur le cadre légal et les nouvelles missions du pharmacien – les missions du médecin et d'autres professionnels de santé  Comment favoriser la communication avec les professionnels de santé  Retour d'expérience sur la vaccination antigrippale  Imaginer un projet pour un CPTS : présentation et débat autour d'un protocole pluriprofessionnel de dispensation protocolisée	2h
Evaluation post formation	Evaluer la progression et la compréhension des participants	15 minutes

**MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION**

Power point

Cahier de formation remis à chaque stagiaire en début de séance.

Ateliers de mise en situation

Questionnaire papier pré et post formation

Questionnaire d'évaluation de la formation

**INTERVENANTS**

Pharmaciens diplômés d'Etat

*\*Il est possible de s'inscrire à la formation DPC jusqu'à la veille de la session*

**WKT PHARMA SAS**

68 Boulevard de Port Royal  
75005 Paris  
01 30 36 20 11  
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75  
INRS N° 1157/2011/SST-1/12  
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS  
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201  
Code APE : 7022Z

**WKT PHARMA SAS**

---

68 Boulevard de Port Royal  
75005 Paris  
01 30 36 20 11  
[www.wktpharma.fr](http://www.wktpharma.fr)

N° d'agrément : 11 75 44837 75  
INRS N° 1157/2011/SST-1/12  
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS  
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201  
Code APE : 7022Z